



DÉLIBÉRATION n° DCM-2023-044

Voyage des seniors 2023

(Annule et remplace les délibérations précédentes n° 2023-031 du 20/03/2023 et 2023-037 du 24/04/2023)

Date de la séance : 22 mai 2023
Date de convocation : 12 mai 2023
Nombre de conseillers en exercice : 25
Membres présents : 19
Nombre de votants : 22

**Adopté à
l'unanimité,**

Le vingt-deux mai deux mille vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Mme Isabelle VAUQUELIN, Maire, à la salle du conseil municipal.

Présents : Mme Isabelle VAUQUELIN Maire ; M. Arnaud CHEUX, Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, M. Francis BRONNAZ, Mme Hélène LEROY, M. Francis DAVOUST, Mme Isabelle AMEYE, Mme Anita LE MERRER, maires adjoints ; M. Didier ONFRAY, Mme Evelyne DUPONT, M. Jean LEFEBVRE, Mme Isabel COUDRAY, M. Philippe DELAUNAY, M. Stéphane CHERRIER, M. Gilles BARBIER, Mme Natacha BRUNET, Mme Caroline CHOPIN, M. Loïc CABOT, M. Jean-Baptiste MARCHAND.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Claire LAPOIRIE à Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, Mme Brigitte LOPEZ à Mme Isabelle VAUQUELIN, M. Edouard DETAILLE à M. Francis BRONNAZ.

Absents excusés : Mme Stéphanie CHEUX, M. Alain LEROY, Mme Katiana LEVAVASSEUR.

Secrétaire de séance : Mme Caroline CHOPIN.

Considérant que la délibération n° 2023-037 du 24 avril 2023 fixe le tarif d'une seule catégorie de voyageurs pour le séjour sans le transport,

Dans un souci de clarté pour le service comptable, Madame le Maire propose au conseil municipal d'annuler les deux précédentes délibérations pour regrouper les tarifs sur une seule délibération.

Dans le cadre d'un partenariat avec l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV), la ville du Neubourg réalise depuis sept ans une action « Seniors en Vacances ».

Cette action a pour but de permettre :

- à des personnes retraitées ou sans activité professionnelle de 60 ans et plus,
- à des personnes en situation de handicap à partir de 55 ans,

de partir quelques jours en vacances, seules ou accompagnées de leurs aidants familiaux, ou professionnels, de rompre l'isolement et de favoriser les liens intergénérationnels, pour une somme réduite au regard du coût réel du voyage.

La ville du Neubourg va ouvrir l'inscription aux habitants de l'ensemble du territoire communautaire avec une priorité aux habitants non imposables du Neubourg et de la Communauté de Commune du Neubourg (CDC).

Une convention est signée avec l'association CEVEO du Haut Breda, pour un séjour de 8 jours et 7 nuits dans les Alpes du Nord (Isère) au village vacances, les sept Laux, sur la commune de La Ferrière, du 2 au 9 septembre 2023.

Les tarifs proposés :

Catégorie	Tarif avec le transport en car	Tarif sans le transport en car
personne non-imposable	435 €	292 €
personne imposable du Neubourg	610 €	467 €
personne imposable de la CDC	625 €	482 €
personne extérieure	640 €	497 €
Supplément chambre particulière	86 €	86 €
Tarif journalier 12,29 € X 7		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

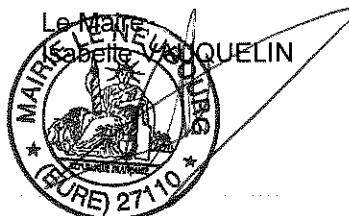
- décide d'autoriser le voyage « Seniors en Vacances 2023 » destiné aux personnes de 60 ans et plus, ainsi que les personnes en situation d'handicap à partir de 55 ans du Neubourg, de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg et des communes extérieures.
- fixe les tarifs proposés ci-dessus.

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations de la commune et transmise au représentant de l'Etat

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif sis 53 avenue Gustave FLAUBERT 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site de la commune www.leneubourg.fr

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr

Fait à LE NEUBOURG, le 22 mai 2023.



La secrétaire,
Caroline CHOPIN